

#### Ecole

<b>École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSC Montpellier)</b> Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur Nom d'usage : ENSCM Académie : Montpellier Site de l'école : Montpellier
---

#### Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <a href="https://www.cti-commission.fr/accreditation">https://www.cti-commission.fr/accreditation</a></i>
--

#### Suivi des accréditations précédentes

<i>Avis n° 2015/09-02</i>
---------------------------

#### Objet

<b><i>Dossier B</i></b> : renouvellement, à compter du 1er septembre 2019, de l'accréditation pour délivrer deux des titres d'ingénieur de l'école en formation initiale sous statut d'apprenti
---

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier,
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI et rapporteure principale), et présenté lors de la séance plénière du 9 juillet 2019,

#### **La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

##### ***Présentation générale***

Créée en 1889, l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) est actuellement un Etablissement public administratif disposant, depuis le 1er janvier 2011, des responsabilités et compétences élargies. L'école s'implique fortement dans une politique de site pour la constitution de pôles d'excellence locaux et régionaux (dont le Pôle chimie Balard) associant les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

L'ENSCM délivre chaque année un diplôme unique à 100-120 élèves ingénieurs, ayant suivi diverses options dans la deuxième moitié du cursus. Elle a ouvert en 2014 une filière d'accès au même diplôme par apprentissage, comptant une douzaine d'apprentis par année.

En 2018-2019, l'école compte 327 apprenants en cycle ingénieur sous statut étudiant (58% de jeunes femmes) et 45 apprentis (76% de jeunes femmes) et 43 élèves qui suivent le Master (60% de jeunes femmes).

Elle forme en 3 ans des ingénieurs chimistes généralistes pour de nombreux secteurs de l'industrie : chimie, pharmacie, cosmétique, matériaux, environnement, nucléaire...

## **Caractéristiques globales**

L'école compte 37 enseignants-chercheurs, 5 professeurs agrégés ou certifiés, 13 doctorants en mission complémentaire, 44 personnels administratifs et techniques, 65 intervenants extérieurs.

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'école et ses élèves disposent de 11 500 m<sup>2</sup> de locaux neufs sur un site unique (Pôle chimie Balard), le bâtiment Balard formation regroupe :

- 2 510 m<sup>2</sup> de locaux d'enseignement banalisés
- 6 900 m<sup>2</sup> comprenant des salles de travaux pratiques, une halle de technologie pour les activités de Génie des Procédés, et un local pilote industriel (1 509 m<sup>2</sup> mis à disposition de formations chimie – licence pro et masters – de l'Université de Montpellier)
- 780 m<sup>2</sup> de locaux dédiés à la vie étudiante et à une bibliothèque
- 1 320 m<sup>2</sup> de bureaux de direction et d'administration (certains occupés par d'autres employeurs – CNRS, Université de Montpellier)

La formation d'ingénieur chimiste de l'ENSCM sous statut apprenti est adossée au CFA Ensup-LR au sein duquel l'ENSCM a un statut d'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) dont le directeur est le délégué à la formation par apprentissage de l'ENSCM.

## **Évolution de l'institution**

L'ENSCM a été accréditée pour une durée de 5 ans à compter du 01/09/2015 par la voie initiale. En 2012, l'habilitation a été étendue à la formation initiale sous statut d'apprenti pour une durée restreinte de 2 ans. Cette formation a été habilitée pour une durée restreinte à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 (durée restreinte à 3 ans, en l'absence de diplômé) avec les recommandations suivantes :

- Préciser les compétences attendues lors des périodes en entreprise en cohérence avec la démarche compétences globales
- Aider les entreprises à organiser les expériences internationales des apprentis

## **Formation**

L'école vise la formation d'ingénieurs chimistes généralistes de haut niveau pour des secteurs variés : chimie, parachimie, pharmacie, cosmétique, conseil, environnement, énergie et agroalimentaire. Les métiers visés sont la R&D en premier lieu, mais aussi la production, l'industrialisation, l'analyse, la qualité, l'hygiène-sécurité et les fonctions support.

Ces objectifs sont en accord avec le recrutement en termes d'effectifs, de niveau et de qualité et sont confortés par les bons résultats de l'emploi.

Mots clés de la formation définis par l'école

*Chimie, Santé, Matériau, Environnement et développement, Entreprise, International, Innovation, Recherche, Management*

Les compétences visées sont scientifiques, techniques et transversales : ce sont les compétences générales de l'ingénieur, s'y ajoutent des compétences spécifiques aux options, en fait majoritairement des connaissances.

La formation est en trois ans avec 18 mois de tronc commun et 18 mois d'option. Les options se répartissent en deux dominantes :

- la dominante **chimie-santé** avec 3 options : chimie organique fine, chimie-biologie-santé, ingénierie des principes actifs naturels
- la dominante **chimie-matériaux-environnement** avec 4 options : chimie des matériaux, dépollution et gestion de l'environnement, chimie et bioprocédés pour un développement durable, chimie du nucléaire et environnement.

En conséquence,

### **Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2019-2020	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'institution :**

- Aller vers une réduction de la part des cours au profit des TP's ou projets


**Pour la formation initiale sous statut d'apprenti :**

- S'assurer que l'évolution des salaires des apprentis au cours du début de leur carrière suive celle des diplômés issus de la formation initiale sous statut d'étudiant.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juillet 2019.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2019.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON



La formation a bien évolué à la suite des recommandations de la CTI qui sont globalement satisfaites. Toutefois la démarche compétences devra être poursuivie et finalisée.

En ce qui concerne la voie par apprentissage, elle a débuté de façon satisfaisante il y a deux ans avec l'appui des entreprises ; l'école devra là aussi travailler sur les compétences, notamment sur celles à acquérir lors des périodes en entreprises.

Par ailleurs, la procédure de la VAE est en place et conforme.

### ***Synthèse de l'évaluation***

#### **Pour l'école**

##### **Points forts :**

- Recrutement de 3 nouveaux maîtres de conférences
- Implication des industriels dans l'évolution de l'offre de formation et dans différents projets d'enseignement
- Des relations industrielles dynamiques
- Un ancrage européen et international en essor : 77 accords et 7 double-diplômes, gestion du programme ERASMUS+ pour le compte de la Fédération Gay-Lussac
- Recrutement et emploi des étudiants/apprentis sur l'ensemble de la France
- Fourniture d'une tablette numérique à chaque étudiant/apprenti

##### **Point faible :**

- Part des cours encore importante en particulier au semestre 9

##### **Opportunité :**

- Nouveau site qui permet encore plus de proximité avec les laboratoires

#### **Pour la formation par la voie de l'apprentissage**

##### **Points forts :**

- Un recrutement ciblé sur les 18 IUTs de Chimie de France
- Un taux de réussite de 100%
- Un excellent niveau d'anglais
- Une mobilité internationale obligatoire de 3 mois identique à celle des étudiants
- Une bonne employabilité à 6 mois
- Des salaires à l'embauche supérieurs à la moyenne de ceux de la Fédération Gay Lussac et un peu supérieurs au salaire moyen des écoles de la CGE

##### **Point faible :**

- Un salaire plus faible à 18 mois pour les apprentis comparé à celui des diplômés sous statut étudiant, qu'il faudra surveiller sur les prochaines promotions